

Pour le gouvernement, le tarif social Internet s'élève à 23 euros

Le « tarif social Internet » est à l'image du service téléphonique universel (et du service mobile) : **une offre d'accès à la Toile au tarif réduit en direction des ménages les plus modestes**. Au début de l'été, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) avait [donné son accord](#) pour la mise en place d'un tel service en direction de deux millions de bénéficiaires du RSA. Avec, cependant, quelques suggestions comme étendre ce principe aux populations à l'écart des technologies numériques tels que les personnes âgées ou les ruraux, mais aussi en proposant l'accès à bas coût aux PC afin de tenter de réduire au mieux la fameuse fracture numérique.

Le tarif social Internet s'apprête à devenir réalité. « *Nous mettrons en place dans les prochains jours le tarif social de l'Internet, soit 20 euros par mois pour le téléphone et l'Internet haut débit, plus 3 euros par mois pour une box* », annonce **Eric Besson** dans un entretien accordé au [Figaro](#). **Soit 23 euros par mois au total**. Ce qui peut paraître plutôt élevé pour un tarif social. Le ministre délégué en charge de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique entend signer une « première convention » le 13 septembre prochain.

Il restera à **préciser les modalités** d'accès à ce tarif spécial, les services qui y seront proposés (les zones d'appels téléphoniques supportées, l'assistance pour l'installation, la durée d'engagement, etc.). On pourra regretter l'absence de bouquet télévisée comme le proposait l'Arcep. Un service accessible chez les opérateurs pour moins d'une dizaine d'euros supplémentaires. Et surtout, quelles seront les obligations pour les opérateurs et lesquels (la location de la box à 3 euros n'est pas sans faire penser à la formule d'Orange qui n'intègre jamais la location de sa Livebox dans ses tarifs de base)? Début de réponse le 13 septembre prochain.